



JOURNAL OFFICIEL

HEBDO F@OT 21

N°5

JOURNAL DU 29 AOUT 2020

FMI 2020/2021 : Footclubs / FMI - Réinitialisation mot de passe / paramétrage + rappels bonnes pratiques de début de saison

A l'approche du début de saison 2020 / 2021 et étant donné l'éloignement des derniers matchs, il est important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour sensibiliser les clubs et notamment les éventuels nouveaux dirigeants.

Une attention particulière doit être portée sur la partie n°2 "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes la saison dernière car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au reparamétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs1-

DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION

- Play Store : 3.9.0.0
- Apple Store : 3.9.0

PARAMÉTRAGE UTILISATEURS / ÉQUIPES

ATTENTION => Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé par la FFF. Toutes les clubs utilisateurs / équipes ont été remises à blanc !

=> Les correspondants Footclubs des clubs doivent donc ressaisir **obligatoirement** le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs :

- Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- **Équipes affectées**

MOTS DE PASSE

ATTENTION => Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs Footclubs / FMI ont été réinitialisés par la FFF

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit donc avoir vérifié la validité de son mot de passe **avant le jour J :**

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)
-

PRÉPARATION DES ÉQUIPES

- **L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE**

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 OCTOBRE 2020

A 19 H 00 **LIEU A DETERMINER**

~~SALLE DES FETES A PONTAILLER/SAONE~~

APPELS A CANDIDATURES

APPEL A CANDIDATURE - ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DE COTE D'OR

L'élection du Comité de Direction du District de Côte d'Or de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 2 Octobre 2020

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 6 Juillet au 2 Septembre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

District de Côte d'Or de Football
Candidature à l'élection du Comité de Direction
BP 10069 – 21802 Quetigny Cedex.

RAPPEL DES MODALITÉS et DES CONDITIONS D'ELIGIBILITE (extrait des Statuts du District)

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire ci- dessous et que vous retrouvez sur notre site

- [Déclaration de candidature de liste](#)
- [Déclaration individuelle de non-condamnation du candidat](#)
- Les statuts sont consultables sur le Site dans la rubrique Documents -> Statuts et Règlements

APPEL A CANDIDATURE-ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT AUX A.G LIGUE

L'élection de la délégation du District de Côte d'Or de Football pour l'Assemblée Générale de la Ligue de Bourgogne de Franche Comte de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 2 Octobre 2020
L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 6 Juillet 2020 au 2 Septembre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

District de Côte d'Or de Football
Election de Délégué de District
BP 10069 – 21802 Quetigny Cedex

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 12.5.6 des Statuts du District,

- conformément à l'article 12.1.1 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire 10 délégués appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,
- toute candidature doit être présentée de manière individuelle
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire ci-dessous et que vous retrouvez sur notre site

- Déclaration de candidature délégué
- [Déclaration individuelle de non-condamnation](#)
- Les statuts sont consultables sur le Site dans la rubrique Documents -> Statuts et Règlements

Proposition de Médailles : les clubs ayant des propositions à faire en vue de l'attribution de la médaille du District doivent les adresser par courrier ou par courrier électronique au secrétariat du district **pour 2 Septembre 2020**

Voeux clubs et Comité Directeur : Ils doivent être adressés au secrétariat du district par courrier simple ou courrier électronique au plus tard le **2 Septembre 2020** (soit 30 jours avant la date de l'A.G - article 12.5.2) au secrétariat du district.



RECRUTEMENT SERVICE CIVIQUE

Pour cette nouvelle saison 2020 2021, le District de Côte d'Or va renouveler l'expérience du **Service Civique** avec le recrutement d'un nouveau volontaire.

La mission que nous vous proposons consiste en

- La mise en place d'action dans le cadre du Programme Educatif Fédéral lors des actions organisées par le district.
- L'accompagnement des clubs dans le développement de leur programme éducatif
- Le suivi des fiches PEF réalisées par les clubs et l'animation des réseaux sociaux sur le thème du PEF

Infos Générales :

- **Service civique de 7 mois de octobre 2020 à Avril 2021**
- **Temps de travail : 24h hebdomadaires**

Vous avez **jusqu'au 18 Septembre 2020** pour pouvoir postuler, les candidatures sont à envoyer au secrétariat du District à achapon@cote-dor.fff.fr

SESSIONS ARBITRE AUXILIAIRE 2020/2021

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2020-2021 Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr.

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2020,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2019-2020 devront repasser l'examen durant la saison 2020-2021.

RAPPEL DES SECTEURS

- SECTEUR DE DIJON ET AGGLOMÉRATION DIJONNAISE -> Session au Siège du District
- SECTEUR DE LA TILLE
- SECTEUR PLAINE DE LA SAÔNE
- SECTEUR VAL DE SAÔNE
- SECTEUR CHATILLONNAIS

- SECTEUR AUXOIS/MORVAN -> PRECY le 25/09/2020
- SECTEUR BEAUNE 1
- SECTEUR BEAUNE 2

AGENDA

PROCES VERBAUX

DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

PV N° 7 DTD/2

REUNION DU : 26 Aout 2020 par visioconférence

Présents : MME TILLOL P – MM. BERNIER PY

Assite : CHAMPAGNAT J

Excusés : MM. THIBERT J - MM. DA SILVA S – LECOURE B – LETRECHET T – VIAULT S – MEROT B

Absents non excusés : SOTTORA E - BRUNET V - FEZEU D

I- Candidature D2

Critères d'engagement

- Attendu que les critères d'encadrement ont été contrôlés conformément à la déclaration auprès de la commission départementale du Statut de l'Éducateur et aux contrôles réalisés,
- Attendu que la liste des clubs labellisés gelée conformément à la décision du PV du BELFA du 14 avril 2020 § 3.A
- Attendu les forfaits constatés, et les absences non justifiées dans le cadre du PPF,
- Attendu la validation des classements des championnats jeunes par la commission sportive,
- Et Concernant spécifiquement les candidatures U13 et U15, Attendu la non tenue du 2ème tour du Festival U13 Pitch programmé le 21 mars 2020 (PV de la commission sportive du 29 janvier 2020),
- Attendu l'application des règlements des championnats jeunes suite au vote de l'AG du District du 29 juin 2018 à Dijon,
- Attendu que la commission technique a décidé l'annulation de la journée tournois échiquier pour départager les équipes U13 dans son PV du 11 juillet 2020.

II- Candidature U13 D2

Les 27 clubs suivants ont candidaté pour 24 places disponibles en U13 D2 :

As Fontaine D'Ouche 2	Fontaine Les Dijon 2	Longvic 2	St Apollinaire 2
Beaune As 2	Fontaine Les Dijon 3	Marsannay 1	St Jean De Losne 2
Chenove 1	Gevrey 2	Marsannay 3	Talant Cf 1

Chevigny St Sauveur 2	Gj Genlis Villers 2	Meursault 1	Tilles F.C. 1
D.F.C.O 2	Gj Mvsr 2	Mirebel/Pont/Lam 1	U.C.C.F 1
Ent Aiserey Izeure 1	Is-Selongey 2	Ruffey St Marie 1	U.S. C. D 2
Fauverney 1	Longvic 1	Semur Epoisses 1	

La commission décide à titre exceptionnel afin que la situation particulière affecte le moins possible les clubs, du nombre d'équipes candidates et des possibilités du calendrier, de faire 3 poules de 9 équipes pour la phase automne 2020-2021 et donc d'accepter les 27 candidats en D2.

A compter de ce jour, la commission n'acceptera aucune demande de candidature pour les U13 D2.

Sous réserve des dossiers en cours,

La DTD transmet à la commission des compétitions les engagements pour le niveau U13 D2 et demande à celle-ci de réaliser 3 poules de 9, et, demande une modification du calendrier générale pour ajouter une journée de championnat

III- Candidature U15 D2

Les 16 clubs suivants ont candidaté pour 18 places disponibles en U15 D2 :

Gj Mvsr 1	Beaune As 2	Fauverney 1	Talant Cf 1
St Jean De Losne 1	Gj Genlis Villers 1	Longvic 1	Tilles F.C. 1
Daix 1	D.F.C.O 3	Marsannay 1	J D F 21 1
Quetigny As 1	As Fontaine D'Ouche 2	Chenove 1	Ent Usse 2

Tous les clubs satisfaisants les critères d'engagement et Sous réserve des dossiers en cours,

La DTD transmet à la commission des compétitions, ces engagements pour le niveau U15 D2 et demande à celle-ci de réaliser 2 poules de 8.

IV- Candidature U18 D2

Les 16 clubs suivants ont candidaté pour 18 places disponibles en U18 D2 :

Beaune As 1	Ent Fauverney 1	St Jean De Losne 1	Ent Fccl 1
Marsannay 1	Mirebellois Pont/Lam 1	Meursault 1	Ent Lacanche 2
Ent Tilles F.C. 1	Gj Genlis Villers 1	Auxonne CS	Talant 1
U.C.C.F 1	longvic 1	chevigny st sauveur 2	Chenove 1

- Attendu que l'équipe Chenove 1 évoluant en U15 D2 a fait forfait général, elle ne peut candidater en U18 D2, pour la saison 2020-2021.

La DTD transmet à la commission des compétitions, les engagements suivant pour le niveau U18 D2 et demande à celle-ci de réaliser 1 poules de 8, 1 poule de 7

Beaune As 1	Ent Fauverney 1	St Jean De Losne 1	Ent Fccl 1
Marsannay 1	Mirebellois Pont/Lam 1	Meursault 1	Ent Lacanche 2
Ent Tilles F.C. 1	Gj Genlis Villers 1	Auxonne CS	Talant 1
U.C.C.F 1	longvic 1	chevigny st sauveur 2	

V- Rappel du calendrier

	D2	D3
--	-----------	-----------

FIN DES CANDIDATURES	23 AOÛT	15 sept*
LIMITE POUR SE DESISTER	6 Septembre	NA
Début des championnats	26 Septembre*	26 Septembre*

* Sous réserves des directives nationales dû à la situation sanitaires

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

La Présidente : P TILLOL
Le Secrétaire de séance : PY BERNIER